

Bulletin

de jurisprudence constitutionnelle

édition
1995 2

Commission de Venise



Council of Europe
Conseil de l'Europe



LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

- aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes;
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

SOMMAIRE

Albanie	133	Italie	185
Allemagne	134	Lituanie	191
Autriche	141	Norvège	194
Bélarus	143	Pays-Bas	195
Belgique	147	Pologne	197
Bulgarie	148	Portugal	199
Canada	148	République tchèque	203
Chypre	151	Roumanie	208
Croatie	154	Russie	210
Danemark	159	Slovaquie	213
Espagne	159	Slovénie	215
Estonie	171	Suède	224
Etats-Unis d'Amérique	172	Suisse	225
Finlande	176	Turquie	227
France	177	Cour de Justice des Communautés européennes ..	229
Grèce	178	Cour européenne des Droits de l'Homme	248
Hongrie	180	Thésaurus systématique	255
Irlande	185	Index alphabétique	267